

Rome le 29. Juin 1812

162

M. C. le Ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur d'informer V. C. que conformément à sa
Lettre du 19 avril j'ai touché la somme de 1800. f.
destinée au l'entretien des pensionnaires hollandais pendant
l'année 1812. Sur ces fonds j'ai compté à chacun ~~de~~
les montant des mois échus depuis le 1. ^{er} Janv.

D'un D^{eu}x M. Coenraet versé le 27. avril
à la suite d'une longue maladie, parant la quelle sa
Pension qui avant 1812 n'avait ~~été~~ ^{est} que de 1400. n'avait
pas suffi aux dépenses de la situation où il se
trouvait ~~et~~ que j'avais continué de lui fournir au même
taux sur les fonds de l'École depuis le 1. ^{er} Janv. Je
suis persuadé que si le D^{eu}x n'avait indépendamment de
son traitement qui lui ont ~~pro~~ ^{pro} adéquir lui ont fait ~~un~~ ^{un}
quelques avances. Persuadé que ce jeune homme s'il est mort
n'aurait pas manqué de l'acquies et sachant d'ailleurs que
mai que sa Pension ^{qui allait être} portée à 2400. f. lui en fait ~~un~~ ^{un} ~~traitement~~
nécessaire.

108. Pièce

x. 40. Pièce

Deux Bâtes de route pour lui montent ensemble 577. 80.
J'ai encore entre les mains sur les 1800. f. pour les quels il
s'élève porte dans l'état de V. C. un reliquat de 216. f.
ce qui paraît insuffisant pour acquies sa dette. Mais comme
sur le même état il est porté pour autres 800. f. qui
étaient destinés pour son voyage de retour dans sa patrie
il se trouve à ce moyen plus qu'il ne faut. Et
comme je n'ai pas ~~pu~~ ^{pu} ~~partir~~ ^{partir} d'acquies cette dette je
prie V. C. d'en ~~autoriser~~ ^{autoriser} ~~la~~ ^{la} sur ce qui lui revenait à Craan
il restera définitivement ~~la~~ ^{la} ~~de~~ ^{de} l'École de 1812 de 437. f.
au profit de la cause des pensionnaires hollandais

1070	1070
42-40	267-50
3-80	42-40
<u>118-60</u>	3-80
	<u>1784-10</u>

1600
<u>1384-10</u>
215 90

pour M. Cramer suit. l'Etat Du
 le Ministre p. l'Etat 1600-

Sur quoi il a été payé à la
 fin de l'année s. m. a. 27. 135.

au M. de l'Union d'Helv. 50

à l'Apothicaire 50

à l'Entretien de l'Etat 27-71

1384-10

278-71 égalant ~~278-71~~

Reste sur la Pension de l'Etat = 215 90

Sur le remboursement de deux obligations 577-80

de l'Etat au profit de l'Etat d'Helv. 108, ~~108~~

~~108-80~~

361-90

800

581-90

438 10